

Droit de réponse

Rapport définitif de contrôle n° 2015-200

Office public de l'Habitat « Hauts-de-Seine Habitat »

Levallois-Perret (92)





Le Directeur général

N/REF: BL/DV/05/2017

Monsieur le Directeur Général,

Conformément aux dispositions des articles L342-9 et R342-14 du Code de la Construction et de l'Habitation, le rapport définitif de contrôle de Hauts-de-Seine Habitat réalisé par l'Agence Nationale du Contrôle du Logement Social (N° 2015-200 Février 2017) a été communiqué aux membres du Conseil d'Administration de Hauts-de-Seine Habitat et son examen a été inscrit à l'ordre du jour de la réunion du 22 mai 2017.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la délibération N° C42/17 adoptée à cette occasion par l'Assemblée délibérante de Hauts-de-Seine Habitat et qui constitue nos observations écrites sur le rapport définitif de contrôle aux fins de leur publication.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sentiments distingués.

Damien VANOVERSCHELDE

Monsieur Pascal MARTIN-GOUSSET Directeur Général de l'ANCOLS Délégation Territoriale de l'ANCOLS 1, rue du Général Leclerc 92800 PUTEAUX RENDUE EXECUTOIRE LE:
2 6 MAI 2017

Le Directeur Général

L

DELIBERATION Nº C (2/17

Damien VANOVERSCHELDE

DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 22 MAI 2017

LE CONSEIL,

Vu, les articles L342-2 et L342-9 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu, le rapport définitif de contrôle de Hauts-de-Seine Habitat (N° 2015-200 – février 2017) établi par l'Agence Nationale de Contrôle du Logement Social (ANCOLS), notifié au Président de l'Office par courrier du 16 mars 2017,

Vu, la communication de ce rapport de contrôle aux membres du Conseil d'Administration de Hauts-de-Seine Habitat, conformément aux dispositions de l'article L342-9 du Code de la Construction et de l'Habitation,

DELIBERE,

ARTICLE 1:

Le Consell d'Administration prend acte du rapport définitif de contrôle de Hauts-de-Seine Habitat (N° 2015-200 – février 2017), établi par l'Agence Nationale de Contrôle du Logement Social (ANCOLS), et notifié au Président de l'Office par courrier du 16 mars 2017.

Il se réjouit de la qualité de ce rapport qui résulte d'une totale transparence et mobilisation des services de l'Office représentant une charge de travail équivalente à deux emplois à temps plein sur une année.

L'Office partage l'analyse de l'ANCOLS et souscrit aux points forts mis en évidence dans le cadre du contrôle, notamment :

- Une politique de développement dynamique,
- Une vocation sociale affirmée par l'accueil des populations défavorisées,
- Un parcours résidentiel des locataires diversifié (accession sociale, vente HLM) favorisant la mixité sociale,
- Une contribution active aux programmes de rénovation urbaine,
- Une expérimentation d'un système de cotation des dossiers des demandeurs de logements,
- Une qualité de service rendu aux locataires globalement satisfaisante,

- Une politique patrimoniale très dynamique qui permet de disposer d'un patrimoine globalement attractif et très bien entretenu,
- Une situation financière saine permettant avec le soutien du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, une indéniable capacité d'investissement.

Concernant les relogements DALO, le Conseil a souligné que Hauts-de-Seine Habitat s'efforce de remplir ses obligations spécifiques en la matière et tient à signaler, comme évoqué au cours du contrôle, le nombre élevé de refus des candidats après l'attribution (un sur trois).

Le Conseil d'Administration constate avec satisfaction que l'ANCOLS reconnait que l'Office est engagé dans de nombreux processus d'amélioration, en particulier de la prévention des risques de conflits d'intérêts, du contrôle interne, et de la gestion, et s'engage à poursuivre les efforts entrepris visant particulièrement :

- Les outils de pilotage, l'organisation et les procédures,
- La procédure de gestion des réclamations des locataires,
- La diminution des délais de paiement des fournisseurs,
- La maîtrise des coûts de gestion.

Enfin, Hauts-de-Seine Habitat s'engage à corriger les anomalies et irrégularités particulières identifiées.

CHRISTIAN DUPUY

ADOPTE, 🔪 LE PRESIDEN

VICE-PRESIDENT DU TERRITOIRE PARIS

OUEST LA DEFENSE

VICE-PRESIDENT DU CONSEIL

DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE

MAIRE DE SURESNES

Voix contre : O